

# Schémas régionaux : nouveaux cadeaux pour les entreprises ou choix pour l'emploi et la formation

Alain Morin

**La discussion pour mettre en place des Schémas régionaux de développement économique (SRDE) s'engage :**

- **Sera-t-elle l'apprentissage d'une élaboration maîtrisée par les travailleurs et les citoyens, disposant des moyens d'analyse et d'intervention dans les institutions, dans le cadre d'un réel débat démocratique ou une tentative de leur faire accepter autrement le projet de société que les français ont repoussé par la porte avec le non au référendum ?**
- **Le SRDE préparera-t-il un avenir des territoires fondé sur une sécurisation et une promotion de l'emploi et de la formation ou sera-t-il utilisé, au nom du dogme de l'attractivité, pour soumettre les potentiels humains et territoriaux aux exigences du capital financier ?**
- **Va-t-on se doter d'outils comme le Fonds régional pour l'emploi et la formation et la Commission de contrôle des Fonds publics aux entreprises proposés par les communistes afin de les responsabiliser sur l'emploi, modifier les rapports banques-entreprises ou bien va-t-on continuer à distribuer des cadeaux aux entreprises sans contrepartie pour l'emploi avec seulement des souhaits d'éventuelles retombées sociales ?**

**D**ans le cadre des différents textes sur la décentralisation la compétence de la Région en matière de développement économique s'est renforcée : la loi du 27 février 2002 confie le rôle de «chef de file» en matière d'aide aux entreprises aux régions. La loi du 13 août 2004 propose aux Régions d'adopter un schéma régional de développement économique (SRDE) aux fins de coordination des actions de développement économique. Cette dernière insiste sur une concertation qui doit être menée par les Régions avec les départements, les communes, leurs regroupements, les compagnies consulaires préalablement à l'adoption du SRDE.

## Le débat démocratique doit avoir lieu

Sur des questions concernant l'avenir de l'emploi et des territoires, il est décisif qu'un large débat associant tous les acteurs concernés - les salariés et leurs syndicats, les comités d'entreprise, les élus de terrain et les associations-soit organisé. Mais les obstacles ne manquent pas, et il faudra redoubler d'effort pour qu'il ne se cantonne pas aux élites régionales et éviter la marginalisation des acteurs de terrain dans ce débat.

Ainsi les premières semaines de discussion montrent combien celui-ci est aujourd'hui monopolisé par les représentants du patronat, de l'État, les experts et les élus dirigeant les conseils régionaux, généraux et les agglomérations. Même, quand une consultation plus ouverte est organisée, comme dans la région Rhône-Alpes, les syndicalistes sont réduits à la portion congrue et les populations exclues.

Dans certaines régions le débat, le suivi du SRDE risque même d'être totalement confisqué comme en Bourgogne où il est proposé «*pour la gouvernance du SRDE et pour les phases de mise en oeuvre des actions, ... de créer une structure de suivi et d'accompagnement sous la forme d'une Conférence régionale des présidents composée du Préfet de région, des présidents des quatre départements, des présidents des cinq communautés d'agglomération, du président du CESR, d'un représentant des organisations syndicales, des représentants des chambres de commerce et de l'industrie - des chambres de métiers - chambres d'agriculture, du président du comité régional des banques, d'un représentant des organismes de formation, d'un représentant des unités de recherche, et d'une ou deux personnalités qualifiées à titre personnel*»(1). Dans le Nord Pas-de-Calais, «*Un Forum pour développement économique régional*» du même type sera mis en place et «*pourrait se réunir annuellement*»(2).

Or, en raison même de la gravité de la situation dans les régions, soulignée par les premières analyses publiées, tout montre qu'il faut prendre le temps nécessaire pour une appropriation citoyenne des problèmes, comme pour la confrontation des analyses et des propositions. C'est ce qu'exprimait J.C. Delanoue, conseiller régional communiste du Centre dès le mois de février : «*La richesse du contenu du SRDE et de ses anticipations dépendra de la qualité et de l'ampleur des débats : - avec tous les acteurs de la vie économique : institutionnelle mais aussi de terrain, au plus près des préoccupations ; - avec les entrepreneurs et les salariés, leurs représentants syndicaux, les comités d'entreprise, les élus locaux, d'agglomérations etc. ...* »

## Rassembler sur des alternatives réelles aux exigences du capital financier

Ce débat doit d'abord aborder la démarche du SRDE : Pour Jean Paul Huchon, président du conseil régional d'Île de France, «*Il s'agit pour l'Île-de-France sur la base d'un diagnostic partagé de ses atouts et de ses faiblesses d'adopter une stratégie de développement, portée par l'ensemble des acteurs économiques et sociaux et susceptible de construire l'avenir de la première région économique d'Europe continentale sur une base durable et solidaire*» (4).

Or avec la démarche du «diagnostic partagé», que l'on retrouve dans toutes les régions, il s'agit de faire un état des lieux permettant de présenter une analyse consensuelle, dite «partagée» entre tous les représentants des composantes sociales et politiques de la région. A partir de cette analyse, l'étape suivante consisterait alors à aller vers «*l'affirmation d'une stratégie clairement identifiée et partagée pour le développement économique et social de l'Île-de-France*» (5).

Mais sous la domination des forces patronales et des idées libérales, il s'agit de tenter de faire «partager» aux salariés et aux populations des analyses et des propositions répondant aux exigences du capital financier, des grands groupes. Comme l'expriment sans complexe les Chambres de commerce et de l'industrie du Nord Pas-de-Calais, principales partenaires du Conseil régional «*Définir un Schéma régional de développement économique, c'est favoriser le développement des territoires... favoriser la compétitivité économique... c'est donc avant tout aider l'entreprise et ainsi favoriser la création d'emploi*» (6). Pour cette institution, «*aider les entreprises signifie faire des efforts particuliers pour l'ensemble des PME/PMI qui permettent l'ancrage territorial des grandes entreprises et des entreprises leaders*» (7) Ce qui nécessite «*la maîtrise de la fiscalité locale pour en faire un outil de compétitivité du territoire*» (8) ainsi que 23 propositions (9) pour mener la guerre économique dans le cadre de la mondialisation capitaliste.

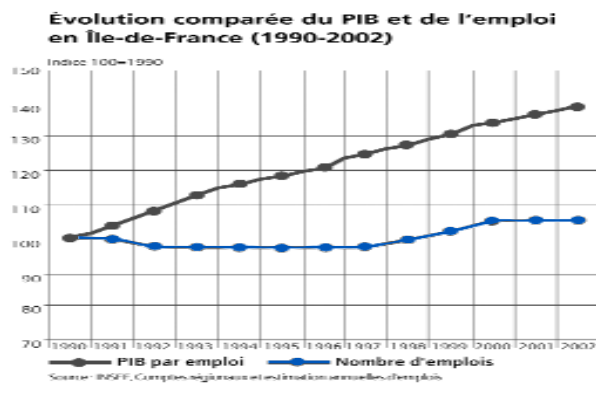
Tout comme il est nécessaire de repousser ces prétentions patronales, il faut critiquer l'illusion de J.-P. Huchon qui veut faire de l'Île-de-France un «*territoire pertinent pour la réussite économique au service du développement durable et de la cohésion sociale*» (10). C'est-à-dire une démarche qui met le social à la remorque de l'économique, en réalité de l'économie de marché capitaliste. Cela n'est pas sans rappeler le «*Oui à l'économie de marché, non à la société de marché*» de L. Jospin.

Il faudrait ainsi prioriser la compétitivité, c'est-à-dire surtout avec l'exigence de rentabilité financière, de baisse du coût salarial de l'emploi, censée être la plus efficace pour la création de richesses et, sur la base de ces richesses nouvelles, favoriser un partage plus favorable à l'emploi, la cohésion sociale et au développement durable. Mais toute l'expérience des dernières décennies montre qu'une telle démarche n'a abouti qu'à creuser le fossé entre la production de richesses et la création d'emplois. Avec les technologies informationnelles soumises aux fins de rentabilité financière des capitaux, y compris dans les services, la croissance devient moins créatrice d'emplois comme le montre l'exemple de l'Île-de-France justement. C'est le constat que rappelle l'APUR (11) «*À l'image des économies des pays industrialisés, l'économie de l'agglomération parisienne est*

*confrontée à une perte d'emploi chronique et à un taux de chômage très élevé, tandis que la richesse créée (notamment le PIB par emploi) continue de croître et que les valeurs immobilières atteignent des sommets*» (12). (Voir encadré)

### Création d'emplois et création de richesses La déchirure des temps modernes (13)

Avec la mondialisation, création d'emplois et création de richesses ne sont plus systématiquement liées. À l'image des économies des pays industrialisés, l'économie de l'agglomération parisienne est confrontée à une perte d'emploi chronique et à un taux de chômage très élevé, tandis que la richesse créée (notamment le PIB par emploi) continue de croître et que les valeurs immobilières atteignent des sommets. On observe, en effet, en Île-de-France depuis les années 1990, une dichotomie entre l'évolution de la richesse créée et la création nette d'emplois salariés. En effet comme l'illustre le graphique suivant, en indice, le PIB par emploi n'a cessé d'augmenter durant la période 1990 - 2002, tandis que le niveau d'emploi a plus tôt stagné.



### Débatte du diagnostic :

Chaque SRDE aura à établir un diagnostic de ses atouts et handicaps.

En région parisienne, les éléments recensés comme atouts sont le poids de la région en Europe en terme de production (4,5% du PIB de la zone euro et 29% de la France), la productivité régionale (25% des emplois salariés générant 29% du PIB national), le poids des activités tertiaires, la première place de l'Île-de-France pour la valeur ajoutée industrielle produite en France et comme région touristique du monde, les secteurs de hautes technologies comme l'automobile, l'industrie aéronautique, l'électronique ou la pharmacie, ses 125 000 chercheurs (41% des effectifs nationaux), un appareil de formation initiale et continue de très haut niveau.

Par ailleurs une place toute particulière est faite à l'attractivité régionale : «*L'Île-de-France est aussi la deuxième région pour l'accueil des investissements directs étrangers. En effet, les enquêtes menées sur l'attractivité des principales régions européennes confirment tous les atouts de l'Île-de-France : l'importance du marché de consommateurs... la qualité des infrastructures de transport, de logistique et de télécommunications, main-d'oeuvre qualifiée et particulièrement productive, potentiels de recherche élevé ainsi que sécurité de l'environnement politique, économique et social*» (14). Mais est-ce suffisant pour décréter l'Île-de-France première région économique d'Europe comme le fait le document? N'y a-t-il pas à discuter des critères sur lesquels fonder un tel jugement? (15)

## Faire sauter le tabou de la finance

Une impasse fondamentale est faite dans le document du SDRE d'Île-de-France comme dans toutes les autres régions sur un atout essentiel pour le développement de la région, mais qui reste hors du champ de l'analyse et surtout de l'intervention des citoyens et des salariés : les ressources financières disponibles permettant d'impulser les activités et le développement des hommes les territoires.

Il y a un véritable tabou sur les moyens financiers mobilisables pour le développement de la région, sur les ressources financières des entreprises, les ressources de l'épargne collectée en Île-de-France ou centralisée dans ses banques, ses institutions financières (Assurances, mutuelles,...) tout comme il y a tabou sur le crédit mobilisable pour l'emploi et le développement des hommes à partir de ces ressources financières.

L'analyse critique de l'utilisation actuelle de l'argent en Île-de-France modifierait profondément la donne. Il apparaîtrait que les crédits et les ressources financières sont aujourd'hui largement gâchés dans l'exportation de capitaux, la spéculation immobilière, les opérations boursières, les placements financiers, les rachats d'entreprise à l'étranger ou en France ou le rachat de leurs propres actions par les grands groupes.

Du coup, l'obsession permanente sur l'attractivité des capitaux étrangers pour développer la région alimentée par l'occultation de ces gâchis, s'en trouverait fortement relativisée.

En effet, il faut mesurer à quel point ce choix prioritaire de l'attraction des capitaux étrangers est ambivalent, voire dangereux. En effet celle-ci passe, d'une part, par l'acceptation de leurs exigences de taux de rentabilité financière insupportable, de l'ordre de 15 à 20% au détriment de l'emploi et du développement de toutes les capacités humaines. Ce choix, d'autre part, pousse la logique désastreuse de la mise en concurrence des régions françaises entre elles, voire à l'intérieur même de ces régions entre les territoires, pour attirer ces capitaux.

D'ailleurs, cette surenchère sur ce thème se retrouve dans nombre de régions, ainsi en Bourgogne les documents préparatoires du SRDE prétendent qu' «*Une partie de la réponse aux difficultés économiques locales passera par le développement exogène (... ) avec l'ambition de passer d'une dizaine de projets accueillis en 2004 à près d'une vingtaine d'implantations nouvelles en 2007, soit près d'un doublement en trois ans*» (16).

## Relever le défi du déclin des régions :

Dans le recensement des faiblesses et des handicaps, la gravité de la situation économique et sociale des territoires s'exprime partout avec force :

En Rhône Alpes : «*La situation actuelle liée à la mondialisation n'autorise plus un parti pris optimiste; l'accent mis sur les menaces existantes ou à venir doit aussi jouer un rôle d'aiguillon, de stimulant pour relever les challenges*» (17).

Dans le Nord-Pas-de-Calais le document constate «*qu'en 2005, la reconversion économique n'a pas entièrement eu*

*lieu. La région reste marquée par un chômage élevé, des revenus par habitant plus faibles que la moyenne nationale. Néanmoins, la région ne s'est pas pour autant "effondrée"» (18).*

Pour l'Île-de-France, où le taux de chômage a dépassé celui de la métropole, J.-P. Huchon constate la fragilité de cette région en raison, notamment, de l'ambivalence de la présence des grands groupes internationaux en Île-de-France : «*La région est très ouverte sur l'économie mondiale, avec la forte présence de grands groupes... Cette dimension internationale qui fait la force de notre région peut cependant aussi représenter un risque de fragilisation si des réponses aux enjeux de la mondialisation ne sont pas construites collectivement*».

C'est le même constat qui est fait en Rhône Alpes : «*La part des capitaux étrangers dans le contrôle des entreprises régionales s'est accrue significativement en particulier dans l'industrie (1/3 de l'emploi salarié). Cette situation confronte les sites de la région à une stricte logique de performance financière principalement orientée sur le court terme. Cette situation peut contribuer à mettre en jeu, leur présence durable sur le territoire régional*» (19).

Ces constats ne sont pas sans contradiction : alors que l'on perçoit les risques d'une soumission de la région à la domination des multinationales, va-t-on se résigner à une fuite en avant dans leur attraction en mettant les hommes et territoires en conformité avec les attentes des multinationales ou chercher des alternatives ?

Va-t-on comme le préconise J.-P. Huchon avancer vers des solutions d'inspiration «blairiste» (voir encadré, ci-contre), c'est-à-dire sociales et modernes en apparence, mais d'inspiration libérale sur le fond ou tenter de prendre du recul ? Ainsi avant de s'engager plus loin dans cette voie, le SDRE du Limousin s'interroge sur les raisons qui motivent les entreprises à s'installer dans la région, sur l'impact et le bilan pour l'emploi. (20)

## Pour un développement économique durable et solidaire : faire reculer la rentabilité financière

Parmi les intentions exprimées dans le projet de SDRE d'Île-de-France, il y a celle de «*faciliter le développement de la coopération entre les entreprises et notamment entre les grandes entreprises donneur d'ordre et le tissu de PME sous-traitantes*» (25). Mais pour cela, il serait nécessaire de faire monter le besoin d'un changement radical dans la nature des rapports entre les groupes et les sous-traitants.

Va-t-on permettre que se pérennisent et s'aggravent les pratiques meurtrières des groupes consistant à la mise en concurrence systématique des sous-traitants sur le territoire comme à l'échelle mondiale ou des coopérations tous azimuts à long terme, des projets communs et des partages de coût et de résultats de recherche entre les donneurs d'ordres et leurs sous-traitants seront-elles favorisées ?

Toutes les préconisations exposées par J.-P. Huchon supposeraient «*une stratégie offensive de spécialisation et d'excellence et dans le même temps la préservation d'un appareil productif plus traditionnel, au demeurant porteur d'innovation lui aussi*» (26).

## Développer autrement l'emploi, des compétences et des talents ?

Au nom de l'emploi, c'est l'employabilité à la Blair qui est préconisée par J.-P. Huchon. «*Dans une région fortement orientée vers les activités à forte valeur ajoutée et connaissant un taux de chômage comparable à la moyenne nationale (alors qu'il lui était structurellement inférieur jusqu'à la fin de l'année 2001), les questions de la qualification de la population active, du pourcentage de la population effectivement active comme de l'adaptation de l'appareil de formation aux besoins en emplois sont évidemment prioritaire*» (21).

Mais le développement de l'emploi, ainsi conçu, cherche à accroître - non pas le nombre des emplois pour répondre au défi n°1 de la région : ses 10,2% de chômeurs - mais la force de travail disponible et qualifiée pour les groupes sous le chantage permanents de leur délocalisation. Alors qu'il faudrait que le schéma recense, entreprise par entreprise, bassin par bassin, les besoins d'emploi et de formation et programme sur 5 ans les objectifs annuels de créations d'emplois et de mises en formation. Si la qualification de la population active et l'accroissement de cette dernière sont énoncés comme des priorités, la question de l'insertion de ces salariés dans des emplois stables, à temps complet et correctement rémunérés est totalement ignorée ainsi que les responsabilités des entreprises dans la formation comme dans cette insertion. Pour cela, des conventions entre les collectivités, les organismes de formation avec les entreprises pourraient exiger un partage de la charge de formation et l'insertion en emploi stable des personnes formées à la demande des employeurs. De même, on constate un nombre massif de sortie de jeunes du système scolaire sans qualification. On ne propose rien pour traiter ce problème.

Pourquoi, comme le montre l'exemple de la Finlande, ne pas chercher à éradiquer les échecs scolaires, dès le plus jeune âge, les risques d'échec en mettant les moyens financiers et humains pour un tel objectif ? Ce qui nécessiterait de remettre en cause le blocage des dépenses publiques et le Pacte de stabilité. Au lieu d'aller dans cette voie, certes coûteuse et exigeante, on préfère «*mobiliser l'ensemble des dispositifs vers l'objectif de formation tout au long de la vie devant permettre le développement et le maintien de la qualification individuelle ... pour aller vers l'objectif de la certification...*» (22). On s'inscrit ainsi dans la logique de l'employabilité permettant de répondre aux exigences ponctuelles des employeurs. «*Cet enjeu de la qualification de la main-d'oeuvre francilienne est encore renforcée par les départs en retraite massifs prévisibles à compter de 2005 (...) l'économie francilienne risque de connaître sous peu une période de turbulences accrues à laquelle il conviendra d'être préparé le mieux possible*» (23) nous prévient le document.

Ces départs en retraite risquent de pousser «*nombre d'entreprises à se réorganiser en profondeur*» (24). Ce qui signifie des risques de délocalisation ou le recours à une main-d'oeuvre étrangère propices à de nouvelles fuites en avant dans la recherche de baisses de coûts salariaux et de concurrences destructrices. Là encore, la responsabilité sociale des entreprises doit être posée.

Ne faudrait-il pas, au contraire, recenser en amont, dans toutes ces entreprises, avec les salariés et leurs organisations syndicales, les besoins en emplois et en formation pour affronter ce défi ?

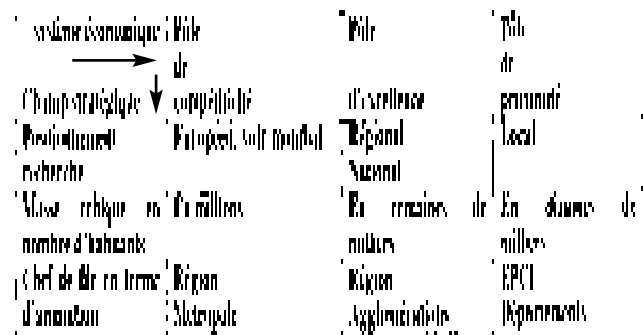
Au lieu de mettre à la disposition des chefs d'entreprise un stock disponible de salariés formés mobilisables et jetables à la demande, il s'agit de construire une sécurité d'emploi ou de formation sans rupture de droits et de revenus, une mobilité ascensionnelle sans passage par le chômage et totalement maîtrisée par les salariés.

Mais la stratégie privilégiée des pôles de compétitivité avec l'objectif de «*travailler efficacement et de façon coordonnée à accroître l'attractivité de l'Île-de-France en étant notamment capable d'identifier secteurs prioritaires*» (27) - renforçant la coupure entre les territoires fortement dotés au détriment des autres - aura-t-elle «*des effets d'entraînement importants pour les activités déjà implantées*» ? (28)

On peut en douter d'autant plus que les évolutions institutionnelles en cours vont affaiblir le rôle et les moyens de l'Etat et de l'Europe pour réduire les déséquilibres entre les territoires, avec notamment «*le désengagement progressif de l'Etat des contrats de plan Etat-Région au bénéfice d'une contractualisation globale avec les régions avec appels à projets (pôles de compétitivité et métropole), la fin de la prime d'aménagement du territoire et la suppression des zonages (2006), la révision des fonds structurels : suppression des zonages au profit de thématiques clés «croissance, compétitivité et développement durable» sur la base de plans de développement pluriannuel (2007), la fusion ANVAR et BDPME*» (29).

Cela va aussi à l'encontre de l'évolution de l'organisation du territoire au service du marché telle que l'explique une étude pour le débat sur le SRDE des Pays de la Loire dans le schéma ci-dessous :

### Comment positionner les acteurs chef de file vis-à-vis des échelles de développement économique ? (30)



La finalité actuelle du projet de SRDE semble se résumer au soutien financier aux entreprises et aux activités économiques ainsi qu'à l'environnement des entreprises pour favoriser leur compétitivité.

Cela passe par exemple en Ile-de-France par la volonté de : «*consolider des activités de filières prioritaires, définir les modalités de soutien de ces filières, les articuler avec les pôles de compétitivité, anticiper et accompagner les filières émergentes, traiter la question de la solvabilisation de la demande sur les nouveaux besoins économiques, - définir des plans concertés sur certaines priorités transversales (création/reprise d'entreprise, innovations, développement d'entreprises à potentiels, export, mutations économiques, l'intelligence économique, économie sociale et solidaire...); Ces approches transversales et sectorielles... supposent la mise au point le renforcement d'outils diversifiés : aide aux Conseils, financement d'investissements et financements structurels, aide au recrutement, conventions d'affaires.*» (31).

Il s'agit en fait de soutenir l'activité et les entreprises, notamment en utilisant les aides massives avec les fonds

publics avec l'illusion que l'emploi suivra. Ce que toute l'expérience de la dernière décennie infirme, en raison de l'explosion de la productivité liée à la révolution informationnelle sous domination de la rentabilité financière permettant des économies massives de travail (vivant comme passé) et empêchant les créations spontanées d'emploi.

### L'exigence de Fonds régionaux efficaces pour l'emploi

C'est pourquoi, il est nécessaire de mettre en débat une tout autre approche priorisant les créations d'emplois et le développement des formations en mobilisant les ressources disponibles (fonds des entreprises, fonds publics...) dans le cadre de projets d'investissements créateurs d'emplois qualifiés.

C'est toute la démarche sous-tendue pas la mise en place de Fonds régionaux pour l'emploi et la formation (FREF) : Plutôt que de gâcher l'argent dans des aides publiques aux entreprises sans exigences de création d'emplois, il s'agit de l'affecter progressivement à un Fonds, dont la mission consisterait, avec l'argent public, à favoriser le crédit des banques de la région pour des investissements les plus créateurs d'emplois et accompagnés de formation et à contrôler les résultats.

La FREF prendrait d'autant plus à sa charge les intérêts payés au banques par les entreprises sur les crédits finançant leurs investissements que ceux-ci programmeraient plus de création d'emplois et de formation. Il contribuerait à garantir les crédits ainsi affectés. Avec des abaissements de charges financières, le crédit des banques permettrait de commencer à modifier les gestions des entreprises pour réaliser des objectifs sociaux, moyennant une autre efficacité fondée sur la qualification de l'emploi.

Le conseil régional d'Île-de-France en décidant la création d'un Fonds régional d'investissement et de développement pour l'emploi et la formation (FRIDEF) en 2005 va-t-il s'engager sur cette voie ou va-t-il détourner de son objet cet outil pour en faire un nouveau vecteur pour continuer à faire toujours plus de cadeaux aux patrons sans contrepartie en emplois ?

C'est un enjeu essentiel pour l'avenir de l'efficacité du rôle que sont appelés à jouer les Conseils régionaux dans le domaine de l'emploi.

Comme le soulignait J.-C. Delanoue : *«Le SRDE peut contribuer à doter la région d'une véritable visée stratégique fondée sur une logique de développement cohérent durable, qui place au coeur de ses finalités le progrès des hommes et des territoires notamment par l'emploi qualifié et stable, la formation tout au long de la vie, la recherche et l'innovation. Tout en se gardant bien de libérer l'Etat de ses obligations, la Région peut être un niveau pertinent pour aborder les problèmes liés à la mondialisation, construire des outils à contrecarrer les dérives libérales et ultra libérales, et contribuer à promouvoir des relations économiques nouvelles fondées sur la coopération»* (32). ■

(1) Méthodologie et propositions d'une première version du SRDE Bourgogne p 47

(2) SDRE.Nord Pas de Calais. Document d'orientation p 9

(3) Intervention à la séance du conseil régional du Centre du 4 février 2005

(4) Exposé des motifs p 9

(5) Exposé des motifs p 14

(6) Contribution de la CRCI du Nord Pas de Calais au SRDE

(7) idem

(8) idem

(9) La chambre de commerce décline 23 propositions totalement consacrées à l'organisation du territoire pour favoriser l'attraction de capitaux, la rentabilité des entreprises, la mise au service des grands groupes des réseaux de sous-traitance et des territoires. Les seules propositions évoquant l'emploi sont caricaturales, puisqu'il s'agit, en fait, de la mise à la disposition des entreprises d'un stock de salariés formés, compétitifs, disponibles [et jetables] en fonction des besoins des entreprises.

LES PROPOSITIONS ESSENTIELLES :

- Proposition 4 :

• Aider les PME/PMI à s'internationaliser vers des pays ciblés, pour l'importance de leur marché (exemple de Japon, Allemagne), leur potentiel de croissance (exemple Chine, de, Russie)...

• Amener de nouvelles entreprises à cette démarche d'internationalisation sur des destinations plus proches.

- Propositions 5 :

• Garantir les effets d'entraînement et l'intégration du plus grand nombre de PMI/PME dans les «pôles de compétitivité», de compétence ou d'excellence,...

- Propositions 6 :

• Dupliquer, pour ne pas des déséquilibrer le territoire, la méthodologie «pôle», c'est-à-dire, associer une grande entreprise ou une entreprise (laboratoire) leader à des PME/PMI dans une démarche d'innovation et d'internationalisation, pour tous secteurs d'activité.

- Proposition 21 :

• Faire de la formation continue un outil flexible pour les salariés et les dirigeants, adapter les formations aux besoins des entreprises.

- Propositions 23 :

Accroître l'employabilité des jeunes grâce à la formation en alternance, notamment pour l'apprentissage, et répondre ainsi aux difficultés de recrutement d'un plus grand nombre d'entreprises.

(10) Exposé des motifs p 9

(11) Atelier parisien d'urbanisme

(12) Extraits de la «Note de 4 pages» publiée par l'Atelier parisien d'urbanisme - 17, boulevard Laon - 75004 Paris - [http : //www.apur.org](http://www.apur.org)

(13) Idem

(14) Exposé des motifs SDRE Ile de France p 11

(15) Il faut en premier lieu s'interroger sur les critères qui ont prévalu au classement plaçant l'Ile de France comme «première région économique» : S'agit-il du produit intérieur brut de la région ? Du produit intérieur brut par habitant ? Mais des critères comme ceux de la valeur ajoutée revenant aux salariés et aux populations du territoire francilien, ceux mesurant le traitement ou le développement des ressources humaines comme le taux de chômage, le taux d'emploi, l'ampleur de la précarité sociale et de l'emploi, le niveau de qualification, d'éducation, ne devraient-ils pas être aussi au centre d'une réelle évaluation et comparaison entre les régions françaises et européennes ? Sans doute un classement sur de telles bases modifierait la donne !

(16) Méthodologie et propositions d'une première version du SRDE Bourgogne p 19

(17) SRDE, Document d'étape. Juin 2005. p 11. Site du Conseil régional de Rhône Alpes

(18) SDRE.Nord Pas de Calais. Document d'orientation p 4

(19) SRDE, Document d'étape. Juin 2005. p 11. Site du Conseil régional de Rhône Alpes

(20) Accueillir des entreprises, des investissements et des emplois : Peut-on identifier des stratégies de la part des entreprises porteuses de projets ? Existe-t-il des critères spécifiques qui président au choix de l'implantation de ces activités. Fiche n° 7 : Lancement de la concertation régionale. Appel à contribution p15. Site du Conseil régional.

(21) Exposé des motifs. SRDE Ile de France p 13

(22) Exposé des motifs. SRDE Ile de France p 13

(23) Exposé des motifs. SRDE Ile de France p 13

(24) idem p 13

(25) idem p 14

(26) idem p 14

(27) idem p 14

(28) idem p 14

(29) Restitution de l'étude sur les aides économiques par Bernard Brunhes consultants. SRDE Pays de Loire

(30) Idem

(31) Exposé des motifs. SRDE Ile de France p 16

(32) Intervention de J.-C. Delanoue à la séance du 3 février 2005 du Conseil régional du Centre.